



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalables à l'établissement de servitudes d'utilité publique sur les digues de protection contre les inondations des communes de Cazouls-d'Hérault, Florensac, Saint-Thibéry

Il sera procédé **du lundi 14 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00**, soit durant 33 jours consécutifs sur les communes de Cazouls-d'hérault, Florensac, Saint-Thibéry à des enquêtes publiques conjointes préalables à :

- la déclaration d'utilité publique de l'institution de servitudes prévues à l'article L. 566-12-2 du Code de l'environnement ;
- l'identification des parcelles sur lesquelles les servitudes devront être instituées, ainsi que leurs propriétaires ou ayants-droits.

Le projet a pour but d'instaurer des servitudes d'utilité publique aux fins de permettre à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, en sa qualité de gestionnaire :

- d'assurer la conservation des ouvrages existants construits ou à réhabiliter, en vue de prévenir les inondations et les submersions ;
- réaliser les ouvrages complémentaires nécessaires ;
- effectuer les aménagements nécessaires à l'adaptation des ouvrages et des infrastructures précités qui contribuent à la prévention des inondations et des submersions ;
- maintenir ces ouvrages ou aménagements en bon état de fonctionnement ;
- assurer un passage permettant la surveillance et l'auscultation des ouvrages, leur exploitation, leur entretien ainsi que l'exécution de travaux.

Monsieur Jean-Claude HEMAIN, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est monsieur Guilhem FERRER– chargé de mission ouvrages hydrauliques à la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée – 04 11 79 02 15 – g.ferrer@agglolhm.net .

Dossiers d'enquête

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du lundi 14 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00 dans chacune des mairies concernées aux jours et heures d'ouvertures habituels précisées ci-après :

Cazouls-d'Hérault 3 place de la fontaine	Lundi 10h00 – 12h00 mardi 17h00 – 19h00 du mercredi au vendredi 10h00- 12h00
Florensac avenue Jean Jaurès	Du lundi au vendredi 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Saint-Thibéry 1 place de la mairie	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

* sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications>

* sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture de l'Hérault accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement (tel 04 67 61 61 61).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Hérault, bureau de l'environnement, dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant les enquêtes publiques conjointes du lundi 14 octobre 2024 à 9h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00 :

* sur les registres d'enquêtes déposés aux mairies de Cazouls-d'Hérault, Florensac, Saint-Thibéry,

* par correspondance au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais aux registres déposés au siège des enquêtes publiques après les avoir visées, à l'adresse suivante :

mairie de Saint-Thibéry
a l'attention du commissaire-enquêteur
établissement de servitudes d'utilité publique sur les digues de protection contre les inondations
1 place de la mairie
34 630 Saint-Thibéry

* par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/servitudes-digues/>

* Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public comme suit :

Cazouls-d'Hérault 3 place de la fontaine	<ul style="list-style-type: none">• Vendredi 15 novembre 2024 de 10h00 à 12h00
Florensac avenue Jean Jaurès	<ul style="list-style-type: none">• Lundi 14 octobre 2024 de 14h00 à 17h00
Saint-Thibéry 1 place de la mairie	<ul style="list-style-type: none">• Lundi 14 octobre 2024 de 9h00 à 12h00• vendredi 15 novembre 2024 de 14h15 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur établis sous un mois seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture dans chacune des mairies concernées.

Ils seront également déposés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault www.herault.gouv.fr durant le même délai.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête, sont soit la servitude d'utilité publique, soit un refus.